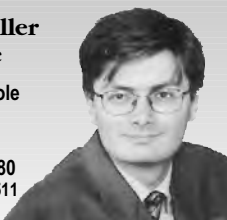




Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél.: 224-5080
Télec.: 224-8511



La taxe à bienvenue

Lors de l'achat d'une propriété ou d'un terrain vous aurez à payer des droits de mutation. Les droits sur les mutations immobilières sont une taxe foncière directe qui s'applique lors du transfert d'un immeuble et qui est calculée en fonction de la valeur dudit transfert.

Plusieurs appellent ce droit : «taxe de bienvenue». Toutefois, le droit de mutation immobilière n'est pas une taxe de bienvenue puisque, si tel était le cas, les locataires y seraient également soumis; il constitue plutôt une taxe de vente. D'ailleurs, comme toute autre taxe de vente, le droit de mutation est payé par l'acquéreur, à la municipalité ou à la MRC.

Ce champ de taxation fut instauré par le gouvernement provincial après qu'il eut cessé de redistribuer aux municipalités une partie des revenus générés par la taxe de vente. C'est le ministre Jean Bienvenue, alors ministre des Affaires municipales qui instaura cette loi.

Quand la loi fut mise en vigueur, les gens se sont mis à parler de cette taxe comme étant la taxe à Bienvenue. Cette appellation s'est transformée en taxe de Bienvenue et demeure encore aujourd'hui le terme le plus courant pour identifier cette taxe. Même les anglophones préfèrent les termes «Welcome tax» à «transfer duty» qui est l'expression adéquate.

En 1976, le premier ministre Robert Bourassa a nommé Jean Bienvenue, juge. C'est le même juge Bienvenue qui a défrayé l'actualité, il y a quelques années, en tenant des propos controversés.

Comment calcule-t-on le montant du droit de mutation à payer?

Le droit de mutation est calculé en fonction de la base d'imposition établie selon les taux suivants:

Sur la base d'imposition qui n'excède pas 50 000 \$: 0,5%

Puis sur la base d'imposition qui excède 50 000 \$, sans excéder 250 000 \$: 1,0%

Puis sur la base d'imposition qui excède 250 000 \$: 1,5%

Cette base d'imposition est le plus élevée des montants suivants:

A. Le montant de la contrepartie fourni (le prix) pour le transfert de l'immeuble;

B. la valeur inscrite au rôle d'évaluation (multipliée par le facteur comparatif dudit rôle s'il n'est pas de 1).

Ainsi pour un terrain ou une maison dont la base d'imposition est la suivante les droits payables sont les suivants:

25 000 \$ → 125 \$	125 000 \$ → 1000 \$
50 000 \$ → 250 \$	150 000 \$ → 1250 \$
75 000 \$ → 500 \$	200 000 \$ → 1750 \$
100 000 \$ → 750 \$	250 000 \$ → 2250 \$

Enfin, il faut noter que les gens qui construisent leur maison sur un terrain qui leur appartient, ne paieront pas de droits de mutation pour la maison, car ils l'ont payé sur le terrain.

À l'occasion de son 25^e anniversaire

14^e édition des Grands prix 2003 de la culture des Laurentides

Annie Depont, PASSAGE D'ARTISTES

Le 5 juin 2003 se tenait à Saint-Faustin-du-Lac-Carré la quatorzième édition des Grands prix de la culture des Laurentides. Le Conseil de la culture fête son 25^e anniversaire, c'est donc l'occasion de faire le point avant de se tourner vers l'avenir.

Monsieur Gleason Théberge, a su faire l'historique des différentes étapes du Conseil avec la précision et le brio qu'on lui connaît. Madame Johanne Fontaine, porte-parole de l'événement a rappelé avec fougue combien il est important de se battre pour que la culture tienne une place prépondérante dans notre société si «nous voulons participer à la suite du monde».

Plusieurs signes encourageants pointent pourtant à l'horizon quant à la participation du monde des affaires dans le développement de la culture. Outre les différents intervenants du milieu politique et entrepreneurial, le monde du tourisme se rapproche de plus en plus de celui des arts. Ceci laisse augurer de beaux projets à venir, dotés de moyens autres que ceux habituelle-

ment sollicités auprès des Institutions gouvernementales, parfois décevantes. Espérons également que le Grand prix du patrimoine, attribué à la Corporation du Parc d'affaires La Rolland soit reçu comme un signe fort de désir de coopération envoyé par le monde des arts à celui des affaires. Nous savons que ce site envisage de créer le futur Musée des Laurentides, projet concurrent de celui du Vieux Palais de Saint Jérôme. Une raison de plus pour Monsieur André Marion de consacrer désormais toutes ses énergies à faire naître ce futur musée dans l'enceinte déjà prête du Centre d'exposition du Vieux-Palais. Lors de son mot de remerciement à ceux des



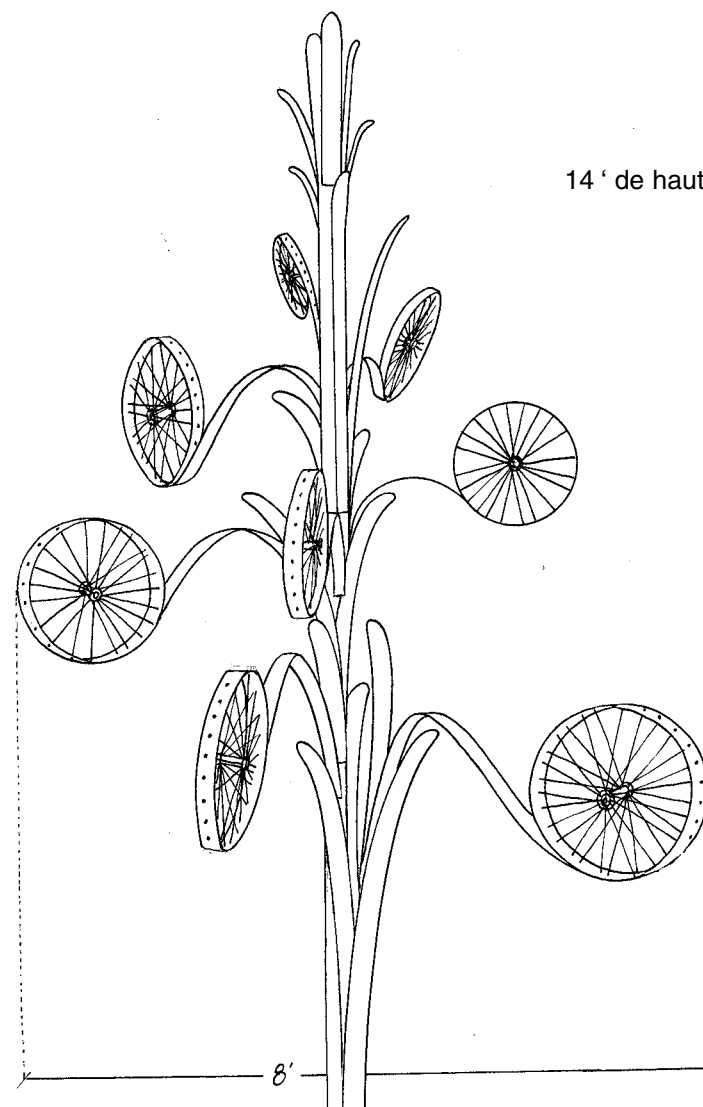
Michel Montagne, directeur des relations publiques au Conseil des arts et des lettres du Québec; François Desalliers, écrivain et lauréat; Hélène Tremblay, vice-présidente du Conseil de la culture des Laurentides; Jean-Baptiste Grison, agent culturel du Conseil de la culture de Lanaudière et membre du jury de sélection.

membres de l'Assemblée générale du CCL qui souhaitent le voir se représenter au sein du Conseil d'administration, Monsieur Marion a par ailleurs souligné qu'il souhaitait donner l'exemple en faisant place à la relève. C'est en effet Monsieur Karim St-Pierre, coordonnateur de Visionn'Arts et Spectacles qui a été élu au poste Arts visuels, mettant ainsi en lumière un autre changement nécessaire à la diffusion de notre culture: celui du mariage entre les différentes disciplines artis-

tiques: les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art et les Lettres. Ces dernières ont été honorées par le prix à la création artistique en région puisque François Desalliers, écrivain, membre de l'Association des auteurs des Laurentides a obtenu le prix doté de 5000 \$. Il a rappelé à cette occasion combien tous les artistes avaient besoin de soutien financier pour pouvoir continuer à exercer leur métier. Puisqu'on nous dit toujours que les budgets institutionnels sont limités, puisque les délais de traitement des dossiers sont interminables, il est logique que les artistes défendent leurs conditions de vie en trouvant de nouvelles ouvertures et en travaillant ensemble. Que ceux qui ont plus de moyens ou plus d'expérience puissent encourager les autres, afin que notre société ne devienne pas froidement technocrate.

En ce qui concerne Prévost, Monsieur Steve Leroux, photographe était mis en candidature parmi les boursiers du Conseil des Arts et lettres du Québec. Notons également qu'étaient recevables dans cette catégorie nos amis de La Corde de Bois.

Une œuvre d'art dévoilée à la Fête nationale



Une œuvre d'art signée Rock Lanthier, un artiste réputé qui réside sur la rue Principale à Prévost, sera dévoilée à 16hres à l'occasion de la Fête nationale. L'œuvre stylisée représente un ensemble de roues de vélo pendant comme des fruits sur un arbre formé de plusieurs skis. L'œuvre sera installée en permanence entre le mat du drapeau et la Gare.



**Les Entreprises
de Réfrigération TASSÉ Inc.**

VENTE - SERVICE - INSTALLATION
Air climatisé - Thermopompe

450 224-7988

1015, rue Valiquette, Prévost

Licence RBO: 2623-4500-33

Ouvert le soir à partir du mercredi



**Grands Prix du tourisme
Québécois 2002**

Lauréat régional / Or Catégorie cuisine

Ouvert le soir à partir du mercredi

3053, boul. Labelle à Prévost • Réservations: 450 224-4870

Clinique de physiothérapie



Fadi Eid

... Intégrité et harmonie
fonctionnelle sans douleur...

Fadi Eid B.Sc.

Physiothérapeute, membre O.P.P.Q.

**THERAPIE MANUELLE, SPORTIVE
ET OSTHÉOPATHIQUE**

75, ch. de la gare, bloc L-4,
Saint-Sauveur

Tél.: 227-1864

908, ch. du Lac Écho à Prévost

Tél.: 224-2189 • 224-2993



2899, boul. Curé-Labelle
PRÉVOST

450 224-9962